

Membres	7
Présent(s)	3
Audio/visioconférence	1
Représenté(s)	3
Quorum	5

## SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER

Présente en visio : Madame Anne BOUCARD

Absents et excusés : Madame Chahrazad ALLAM (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Antoine BREINING (procuration à Monsieur Bernard MATTER), Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité), Madame Morgane PAULEN (Responsable du développement immobilier) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Bureau,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Vu l'avis de France Domaine du 10 novembre 2025,  
Délibère :

B/2025/073 : **Strasbourg-Hautepierre - Avenue Pierre Corneille : Acquisition de 25 logements en VEFA. Autorisation d'acquisition.**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition par une vente en l'état futur d'achèvement, auprès du promoteur Stradim ou toute autre société qui s'y substituerait, d'un bien constitué de 25 logements, un Local Commun Résidentiel et les 13 places de stationnement, situé Avenue Pierre Corneille à Strasbourg, pour un prix d'acquisition total de 3 169 087,50 € HT.
- Pour les 5 logements en PLAI y compris 3 places de stationnement : 215,00 m<sup>2</sup> SHAB x 2 550 € HT, dont 50 € HT / m<sup>2</sup> SHAB de plus-value pour les prestations séniors soit 548 250,00 € HT (TVA 5,5 %)

- Pour les 12 logements en PLUS y compris 6 places de stationnement : 523,95 m<sup>2</sup> SHAB x 2 550 € HT, dont 50 € HT / m<sup>2</sup> SHAB de plus-value pour les prestations séniors soit 1 336 072,50 € HT (TVA 10 %)
- Pour les 8 logements en PLS y compris 4 places de stationnement : 455,30 m<sup>2</sup> SHAB x 2 550 € HT, dont 50 € HT / m<sup>2</sup> SHAB de plus-value pour les prestations séniors soit € HT (TVA 10 %) soit 1 161 015,00 € HT (TVA 10 %)
- Pour le Local Commun Résidentiel : 49,50 m<sup>2</sup> SHAB x 2 500 € HT, soit 123 750,00 € HT

Les études étant en cours, sur une base de 1 243,75 m<sup>2</sup> SHAB, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser la signature du contrat de réservation,
3. D'autoriser l'établissement et la signature de l'acte de vente,
4. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
5. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme